

## **NOTE DE PRESENTATION**

---

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023**

#### **SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE**

Le Service de Soins Infirmiers à Domicile de Sainte-Geneviève-des-Bois est géré par la Ville depuis le 2 avril 1984. Celui-ci est budgétairement sous la tutelle de l'ARS Ile de France. Il est destiné aux personnes âgées de plus de 60 ans dont l'état de santé nécessite des soins d'hygiène et des soins infirmiers à domicile.

Le SSIAD intervient sur les communes de Sainte-Geneviève-des-Bois, Morsang-sur-Orge et Fleury-Mérogis.

#### **POPULATION ET ACTIVITE**

Les patients du SSIAD pris en charge avec des GIR de 1 à 4, c'est-à-dire allant d'une légère perte d'autonomie nécessitant juste une aide à la toilette, à une dépendance plus importante avec toilette complète au lit et soins infirmiers. Le service prend en charge également les patients atteints de diabète, de la maladie d'Alzheimer, en soins palliatifs ou ayant de multi pathologies.

La prise en charge des patients s'effectue 7 jours / 7 jours de 7h30 à 19h. Les aides-soignants interviennent seuls au domicile des personnes sauf dans les situations difficiles où ils sont en binôme avec un autre aide-soignant ou avec un infirmier.

Les interventions infirmières permettent à des patients nécessitant des soins plus lourds de pouvoir rester à leur domicile le plus longtemps possible.

La prise en charge intervient après une évaluation faite par la directrice et/ou son adjointe qui se déroule au domicile du patient. C'est à ce moment-là qu'est établi le Plan de Soins Individualisé en fonction des besoins de la personne. Une réévaluation des besoins est faite une fois par an, ou +, compte-tenu de l'évolution de la situation du patient.

#### **GESTION COMPTABLE ET FINANCIERE**

Le budget prévisionnel 2023 présenté à l'ARS en octobre 2022 suivant la nomenclature comptable M22 s'articule autour des éléments suivants : l'activité de l'établissement, l'évolution des dépenses d'exploitation conformément au Rapport d'Orientation Budgétaire du ministère de la Santé, les mesures nouvelles demandées et la proposition d'affectation de résultat de l'année 2021.

## 1. **DEPENSES D'EXPLOITATION**

### • **Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante**

Budget exécutoire N-1	Budget prévisionnel proposé		
	Reconductions	Mesures nouvelles	Total
124 023.26	127 910.84		127 910.84

Concernant le groupe I, apparait un taux d'évolution de 0.47 %, conformément au ROB 2022 de l'ARS.

Cependant au vu de des augmentations du coûts des fluides, le compte 6287 (remboursement de frais) est par conséquent proposé avec une augmentation de 5 % soit de 72 950.70 € en 2022 à 76 598.24 € en 2023.

### • **Groupe II : Dépenses afférentes au personnel**

Budget exécutoire N-1	Budget prévisionnel proposé		
	Reconductions	Mesures nouvelles	Total
1 181 382.30	1 285 495.91		1 285 495.91

#### Personnel du SSIAD

Le budget prévisionnel pour l'année 2023 correspond à :

- 1 ETP de direction
- 1 ETP d'encadrement
- 1 ETP d'administration et secrétariat
- 3.50 ETP d'infirmiers
- 19.10 ETP d'auxiliaires de soins

Concernant le groupe II, apparait un taux d'évolution de 3.5 %, en lien avec la mise place de la prime Ségur, de la prime grand Age, de l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires ainsi que la revalorisation des aides-soignants et des infirmiers.

### • **Groupe III : Dépenses afférentes à la structure**

Budget exécutoire N-1	Budget prévisionnel proposé		
	Reconductions	Mesures nouvelles	Total
(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)
65 251.51	69 966.57	17 000	86 966.57

Concernant le groupe III, et les dépenses afférentes à la structure apparaît une hausse due à la dotation aux amortissements augmentant de 20 495.29 € en 2022 à 25 000 € en 2023. L'évaluation externe obligatoire est prévue pour l'année 2023. En conséquence, une mesure nouvelle est demandée à hauteur de 17 000 €.

**Le total des dépenses de la section d'exploitation est de 1 500 373.32 €**

## **2. RECETTES D'EXPLOITATION**

Le montant inscrit en « Produits à la charge de l'Etat » est identique au montant total des dépenses d'exploitation soit : **1 500 373.32 €**

Concernant l'excédent d'exploitation de **38 172.75 €** inscrit au compte administratif 2021, il est demandé que cette somme soit affectée en intégralité à la réserve de compensation des déficits du Service de Soins Infirmiers à Domicile.

## **3. INVESTISSEMENT**

Les recettes d'investissement sont de 27 962 € correspondant à la dotation aux amortissements pour 25 000€ et du FCTVA pour 2 962 € soit un total de **27 962 €**.

Les dépenses prévues sur 2023 consisteront en l'achat d'un véhicule afin de maintenir et réactualiser le parc automobile nécessaire à la dispensation des soins à domicile et en l'achat de matériel informatique ou de téléphonie utilisés pour le suivi des patients.